

Assemblée générale extraordinaire du jeudi 6 septembre 2018 de 19h30 à 21h30

Centre ADEPS allée du stade à 5100 Jambes

Compte tenu du caractère spécifique de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire se tiendra à huis-clos.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Les dispositions de l'article PA 34 sont d'application : il est rappelé aux parlementaires qu'ils doivent présenter leur licence et carte d'identité. En application de l'article PA 33, le contrôle sera clôturé au plus tard trente minutes après l'heure fixée pour le début de l'assemblée.

Nombre de parlementaires :

Liège: 9
Hainaut: 8
Bruxelles - Brabant: 6
Namur: 4
Luxembourg: 3

- 1. Exposé des motifs de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire
- 2. Analyse du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2018 (annexe 1)
- 2.1. Présentation des votes des groupements parlementaires sur le rapport du conseil d'administration
- 3. Présentation de toutes les décisions du conseil d'administration de la saison 2017-2018
- 4. Proposition d'une nouvelle philosophie de travail
- 4.1. Principes
- 4.2. Propositions de modifications statutaires (annexe 3)
- 4.3. Proposition pour une meilleure gestion des organes de l'AWBB

Pour le conseil d'administration,

Jean-Pierre Delchef Président Lucien Lopez Secrétaire – général